



Directives pour le jugement – championnats régionaux et national

MAI 2012 – MODIFICATIONS et CLARIFICATION

IL EST ENTENDU QU'IL FAUT APPLIQUER TOUS LES RÈGLEMENTS EN VIGUEUR À MOINS QU'UNE EXEMPTION SOIT PRÉVUE DANS LES DIRECTIVES POUR LES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX ET NATIONAL ET/OU LES MODIFICATIONS.

Répétition d'obstacle :

La répétition d'obstacle, qu'elle soit intentionnelle ou non, sera jugée et pénalisée comme une **erreur de parcours**. Le pointage du passage sera ajouté au pointage cumulatif.

À propos de l'enjeu :

Quand le conducteur peut-il traverser la ligne d'enjeu d'un mini enjeu :

Dans la séquence d'ouverture, le chien recevra la valeur en points du mini enjeu lorsque le chien, sur le dernier obstacle, a touché la zone de contact ou est complètement sorti du tunnel ou du slalom ou a franchi le saut ou le pneu et a les quatre pattes au sol. À ce point, on considère qu'il ne peut plus faire de faute et le conducteur peut traverser la ligne du mini enjeu. Si un chien n'est pas complètement descendu d'un obstacle à zones de contact (n'a pas les quatre pattes au sol), il ne recevra pas les points du mini enjeu la deuxième fois même si tous les obstacles du mini enjeu sont exécutés puisqu'il n'a pas commencé l'exécution de l'obstacle à zones de contact correctement. Il recevra cependant les points des obstacles individuels.

Toucher intentionnellement le chien pendant la séquence d'ouverture

Conformément aux règlements en vigueur, si un conducteur touche le chien intentionnellement pour l'encourager ou le récompenser pendant la séquence d'ouverture, le passage devient immédiatement pour exhibition seulement (EXS). Le juge continuera de juger en fonction du jeu mais le chien obtiendra un **pointage de zéro** aux championnats régionaux et national. Le pointage du passage sera ajouté au pointage cumulatif.

Comportement antisportif

Conformément aux règlements en vigueur, on considèrera qu'un conducteur qui, en tout temps pendant l'épreuve d'enjeu, passe sous ou au-dessus d'un obstacle fait preuve de comportement antisportif le conducteur devra quitter le parcours et le chien obtiendra un **pointage de zéro** pour ce passage. Le pointage du passage sera ajouté au pointage cumulatif.

Cela ne restreint en aucun cas l'interprétation de l'expression « comportement antisportif ».



L'Association d'Agilité du Canada

Enjeu principal:

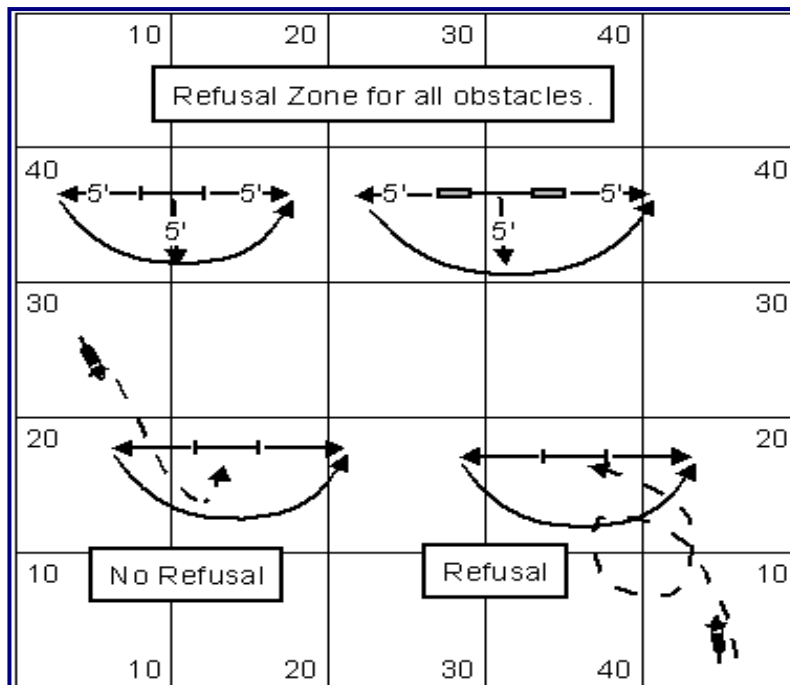
Lorsque le sifflet de l'enjeu se fait entendre, la ligne de l'enjeu devient opérationnelle et le conducteur doit rester derrière la ligne, même si le chien n'a pas encore commencé la séquence de l'enjeu. Si le conducteur est à l'intérieur de la zone de l'enjeu quand le sifflet se fait entendre, le conducteur doit quitter immédiatement la zone de l'enjeu. (*En vigueur depuis le 17 février 2011*)

Si le conducteur n'entend pas le signal (trompe, sifflet, cloche) indiquant le début de l'enjeu principal, le juge avisera le conducteur que le signal a été donné. Aucun point supplémentaire suivant la fin de la séquence d'ouverture ne sera accordé à moins que l'équipe termine l'enjeu principal.

Étant donné que traverser la ligne d'arrivée arrête le chronomètre, un conducteur qui tente de faire l'enjeu après le dernier signal (indiquant la fin de la période d'enjeu final) ne réussira pas l'enjeu final puisque le temps est dépassé mais le chien conservera tous les points accumulés pendant la séquence d'ouverture de 40 secondes.

Refus

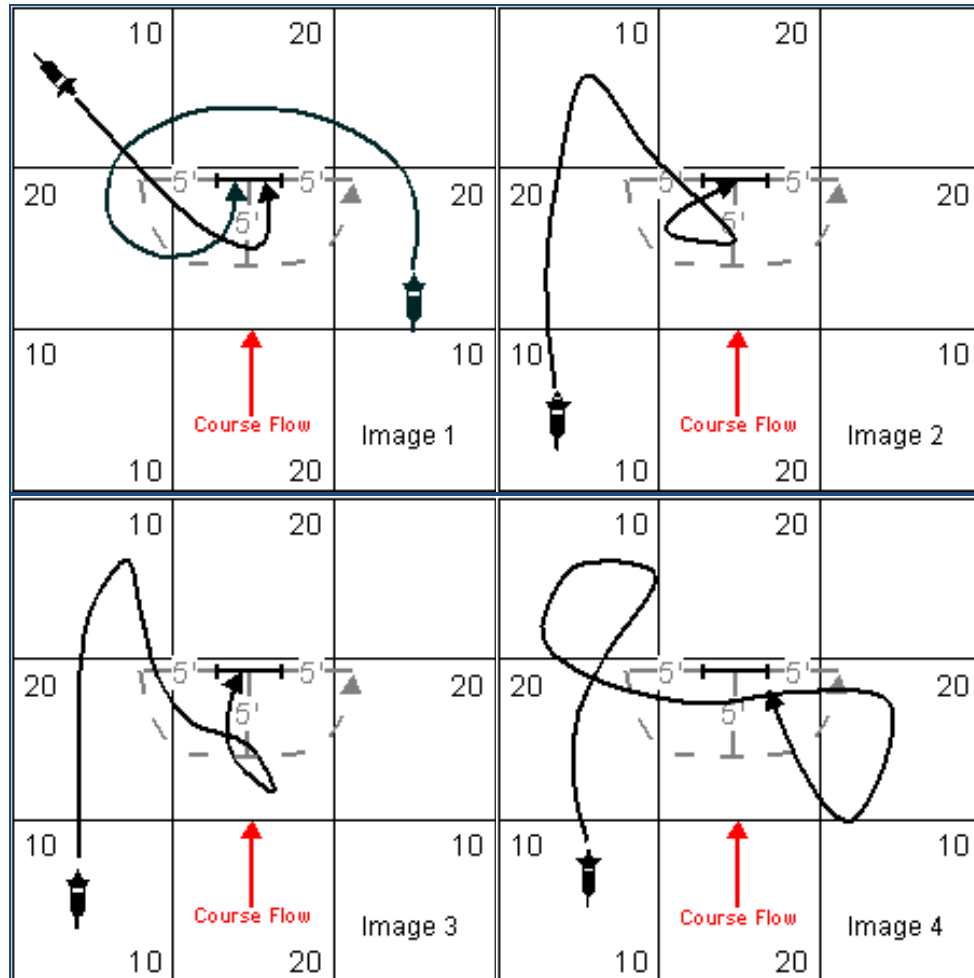
Tous les juges doivent juger les refus en utilisant la plage recommandée de 5 pieds définissant la zone de refus du côté approche de l'obstacle. Cette distance est approximative, non pas exacte, et elle contribue à définir la zone de refus. Le chien ne doit pas être pénalisé d'un refus s'il approche le saut de l'arrière et doit le contourner pour s'engager dans la zone d'approche de tout obstacle à **moins** d'être d'abord passé dans la zone de refus, tel qu'illustré ci-dessous. Le chien doit être dans la phase d'approche, du bon côté de l'obstacle, pour qu'il y ait refus. Un chien qui tourne sur lui-même dans la zone de refus sera pénalisé d'un refus.





L'Association d'Agilité du Canada

Aucune des situations des quatre illustrations ci-dessous ne constitue un refus:



Chronométrage électronique et ligne de départ

Le chien doit être placé du côté approche du premier obstacle pour commencer son parcours. Raison: S'il y a défectuosité du chronomètre électronique, tous les chiens auront la même ligne de départ (qu'ils soient chronométrés électroniquement ou à la main).

Défectuosité du chronomètre électronique

Standard et Sauteur

1. Au cas où un chien fait un sans faute mais qu'il n'a pas de temps de parcours parce que le chronomètre a fait défaut, le conducteur aura le choix entre courir le parcours de nouveau pour le temps seulement OU d'accepter le pointage équivalent à un sans faute avec un temps équivalent au TPS.
 - a. Si le conducteur choisit de courir pour le temps seulement, il doit négocier la totalité du parcours, tel que dessiné par le juge sans aucune non-exécution. Cela pour s'assurer que le conducteur maintient une certaine précision lors de la reprise.
 - b. Dans l'éventualité où l'équipe est pénalisée d'une non-exécution, le juge sifflera et



L'Association d'Agilité du Canada

l'équipe devra quitter l'enceinte, le pointage sera celui d'un sans faute avec un temps équivalent au TPS.

- c. Si lors de la reprise, le temps du chien est supérieur au TPS, des fautes de temps s'appliqueront.
2. Dans l'éventualité où un chien NE fait PAS un sans faute mais qu'il n'a pas de temps de parcours parce que le chronomètre a fait défaut, le conducteur aura le choix entre courir le parcours de nouveau à repartant à zéro (toutes les nouvelles fautes d'obstacle et de temps compteront) ou de conserver son pointage actuel avec un temps équivalent au TPS.

Enjeu

Sifflet des 40 secondes, PAS de temps pour l'enjeu final

1. Au cas où un le chien exécute l'enjeu final sans faute mais qu'il n'a pas de temps de d'enjeu final parce que le chronomètre a fait défaut, le conducteur aura le choix de :
 - a. Conserver les points accumulés pendant l'ouverture et accepter un enjeu réussi avec le temps accordé pour l'enjeu correspondant à sa hauteur de saut et à sa division (c.-à-d. 35 points pour un enjeu réussi mais pas de points en prime pour le temps).
 - b. Courir de nouveau l'ouverture et l'enjeu final, en recommençant à zéro - tous les points et le temps du deuxième passage seront utilisés pour déterminer le pointage.
2. Dans l'éventualité où le chien n'exécute pas l'enjeu final sans faute mais qu'il n'a pas de temps de d'enjeu final parce que le chronomètre a fait défaut, le conducteur conservera les points accumulés pendant l'ouverture et recevra un temps de parcours final de 40 secondes plus de temps accordé pour l'enjeu correspondant à sa hauteur de saut et à sa division.

Erreur de parcours

Le chien qui fait une erreur de parcours sera pénalisé d'une erreur de parcours jusqu'à ce qu'il ait une interaction avec l'obstacle suivant approprié du parcours (touche physiquement, saute, entre dans le slalom) OU qu'il soit revenu vers le bon obstacle du parcours ET ait rempli les exigences pour un refus. Le chien est alors pénalisé d'un refus et d'une autre erreur de parcours s'il exécute le même mauvais obstacle ou un autre mauvais obstacle. Aucune autre faute pour barre tombée, zone de contact ratée ou pour avoir traversé le slalom ne sera imputée tant que le chien n'a pas repris le tracé normal du parcours.

Erreur de parcours/refus

Si un chien dépasse un obstacle à exécuter en étant dans la zone de refus puis fait demi-tour et franchit le saut à l'envers (ou va prendre un autre obstacle, faisant une erreur de parcours), le chien sera uniquement pénalisé pour une erreur de parcours (et non un refus et une erreur de parcours).

Erreur de parcours /non-exécution

Si un chien n'exécute pas un obstacle, il sera pénalisé d'une faute pour non-exécution.

1. Si un chien dépasse un obstacle à exécuter et négocie l'obstacle suivant du parcours sans tenter d'exécuter l'obstacle précédent, il sera pénalisé d'une faute pour non-exécution **seulement**.
2. Si un chien dépasse un obstacle à exécuter ou prend la mauvaise entrée ou franchit un saut à l'envers ou prend un obstacle qui n'est pas le suivant selon le tracé du parcours, il sera



L'Association d'Agilité du Canada

immédiatement pénalisé pour erreur de parcours. Pour corriger son erreur, il doit négocier l'obstacle omis ou poursuivre son parcours dans l'ordre. S'il poursuit son parcours sans que l'erreur soit rectifiée en exécutant le ou les obstacles omis, il sera pénalisé d'une non-exécution pour chaque obstacle omis **en plus** de l'erreur de parcours initiale.

Oxer

Pour que tous les oxers aient la même apparence, tous les oxers devront avoir les deux barres inférieures placées en forme de X.

Balançoire (voir la page 18-19 du Manuel des juges)

Pour assurer un jugement uniforme dans toutes les régions, les chiens qui sautent de la balançoire avant le point central (ou pivot) seront pénalisés d'un refus. Les chiens qui montent sur la balançoire par le côté doivent toucher la zone de contact ascendante avec au moins une partie d'une patte pour ne pas être pénalisés. Les chiens qui ratent la zone de contact ascendante en faisant une approche rectiligne ne seront pas pénalisés. Après avoir mis une patte ou plus au-delà du point central, les chiens ne seront pas pénalisés s'ils mettent une partie d'une patte dans la zone de contact et que la planche touche le sol avant les pattes du chien; sinon, les chiens seront pénalisés d'une zone descendante ratée (5 fautes) OU d'une envolée (fly-off) (10 fautes) s'ils quittent la balançoire et que leur pattes touchent le sol avant que la planche touche le sol. On considèrera que la balançoire a été exécutée si le chien est pénalisé pour une envolée. Dans les épreuves d'agilité standard, tenter de refaire la balançoire après une envolée sera pénalisé pour répétition d'obstacle (20 fautes).

Il est aussi recommandé de marquer la base et l'entrée de la balançoire (voir Tunnels) pour s'assurer que tous les chiens ont la même approche, surtout lorsque des exécutions rapides ont fait rebondir l'obstacle et qu'il n'est plus dans sa position initiale.

Tunnels

Nous suggérons fortement aux juges de marquer la forme des tunnels ainsi que l'entrée et la sortie aux championnats régionaux et national, et d'utiliser deux jeux de sacs à l'entrée (et partout où c'est nécessaire) pour que les tunnels restent en place pour les grands chiens. Une peinture pour pelouse ou des T de golf et du ruban d'arpenteur peuvent être utilisés. Si de la peinture est utilisée, assurez-vous d'obtenir la permission de la direction du site.

Montage des parcours (et ajustements)

Autant que possible, les juges doivent ajuster des parcours semblables ensemble pour assurer la similitude des parcours lorsque le même parcours est monté dans deux enceintes. On suggère qu'un seul juge mesure les deux parcours pour obtenir la même distance en verges.

Mesures disciplinaires

- 1) Si vous **êtes témoin** d'un acte d'agression d'un chien près de votre enceinte, ce chien doit être expulsé de l'épreuve, pour la journée ou du site du concours et il faut soumettre un rapport du juge avec les résultats. Vous devez aussi aviser la victime de son droit de déposer une plainte au CD et il est fortement recommandé que la plainte et le rapport des témoins soient recueillis le jour même (ou à la fin du concours au plus tard) et joints aux résultats envoyés à l'administrateur de l'AAC.
- 2) Si un compétiteur vous approche et se plaint d'un acte d'agression d'un chien dont vous **n'êtes pas témoin**, il faut en aviser le comité organisateur de l'événement et il doit faire enquête. Le



L'Association d'Agilité du Canada

comité organisateur peut consulter un ou tous les juges en fonction, de même que l'accusé et le plaignant et ils doivent s'entendre sur une décision avant l'épreuve suivante. Un rapport doit être rédigé et accompagner les résultats. Le plaignant doit être avisé de son droit de déposer une plainte au CD et, pour rendre le processus disciplinaire plus rapide, il faut recueillir les formulaires et le rapport des témoins avant la fin du concours et les joindre aux résultats envoyés à l'administrateur de l'AAC.

Conducteur/chien blessé

Si un conducteur ou un chien se blesse *et que le chien n'a pas accumulé le nombre de points nécessaires pour participer au championnat national*, le conducteur dispose des options suivantes :

1. Il se désiste à titre de conducteur pour **tous** les chiens et il peut désigner un autre conducteur pour le remplacer pour tous les chiens ou un conducteur différent pour chaque chien.
 - a. Si la blessure survient pendant un passage, les fautes encourues avant que le conducteur se blesse ou signale qu'il ne peut pas continuer seront comprises dans le pointage du passage exécuté par le substitut. Le ou les conducteurs substitués doivent continuer de courir le ou les chiens pour le reste de la compétition.
2. Le conducteur blessé déclare forfait pour le reste de la compétition ou retire complètement le chien blessé du reste de la compétition.
 - a. Si le chien se blesse pendant un passage, le conducteur doit demander au juge en fonction (au moment de la blessure) de rédiger une brève description de l'incident et de signer une note ou une feuille de scribe attestant de la blessure et la joindre à sa demande.
 - b. Si le chien se blesse à l'extérieur de l'enceinte, une documentation appropriée (par ex. : note du vétérinaire, déclaration d'un témoin) doit accompagner la demande.

Le conducteur peut alors :

- a. Demander au CRCN de participer à la pré-qualification précédant le championnat national; ou
- b. Demander au CRCN de participer à un championnat régional différent à condition qu'il puisse s'inscrire avant la date d'échéance et que l'hôte soit en mesure d'accepter des inscriptions supplémentaires.

Si le ou les chiens ont accumulé le nombre de points nécessaires pour participer au championnat national, le conducteur peut décider de conserver ces résultats et de se retirer de la compétition pour ne pas aggraver sa blessure ou celle de son chien. Toutefois, pour obtenir un classement cumulatif, le chien doit avoir participé aux six épreuves du championnat régional ou national.

Comité directeur du championnat national